



**MAIRIE DE PLUMELIN**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 14 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois , le quatorze mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le neuf mars , s'est réuni en session ordinaire à mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur Pierre GUEGAN, Maire .

Présents : Monsieur Pierre GUEGAN, Monsieur André BOURGES, Madame Martine LE GAL, Monsieur Roland LORIC, Madame Patricia CONAN, Monsieur Didier BERNARD, Monsieur Christian SIBERT, , Monsieur Éric LORGEUX, Monsieur Jacques CORRE, Madame Isabelle BERNARD, Madame Christelle LIDURIN, Monsieur Anthony BERNARD ,Madame Sabrina LE BOULAIRE, Monsieur Nicolas LE BOULAIRE (pouvoir à Monsieur Pierre GUEGAN- arrivé à ...) , Monsieur Frédéric ROSELIER, Madame Laurence MILLET, , Madame Murielle SANSON, Monsieur Louis LE BELLEGO, Madame Vanessa PEDRONO , Madame Lucie ALLAIN.

Absent et représenté : Madame Laurence MILLET (pouvoir à Madame Patricia CONAN)

Excusée : Madame Elodie LE HAZIF, Madame Elodie LE GROS-DIBOUES

Absent : Madame Isabelle LE BOULER

Secrétaire : Madame Christelle LIDURIN

*A l'ouverture de la séance*

*Nombre de conseillers en exercice et convoqués : 23*

*Nombre de conseillers présents : 18*

*Nombre de pouvoirs :2*

*Nombre de conseillers votants : 20*

*Excusés : 4*

*Absents : 1*

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Christelle LIDURIN est désignée secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL**

Le procès-verbal du conseil municipal du 7 février est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**DEMANDE DE RAJOUT D'UN POINT**

A l'issue de la présentation par BLAVET TERRES & EAUX, il sera proposé au conseil municipal de délibérer sur le projet.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rajout d'un point à l'ordre du jour.

## **PRESENTATION PAR BLAVET TERRES & EAUX - Projet concernant l'étang de Locminé**

Dans le cadre de la présentation de ce projet, il est rappelé qu'une convention signée avec Locminé en 1976 a permis que la ville de Locminé finance les ouvrages présents sur le site.

L'étang du bois d'amour a été créé en 1976 par création d'un barrage du cours d'eau du Signan. La commune de Locminé est propriétaire des ouvrages. Aujourd'hui, le site rencontre quelques problèmes en lien avec la qualité de l'eau et la continuité écologique.

Monsieur Yves MERLE, technicien en charge des milieux aquatiques pour BLAVET TERRES&EAUX vient présenter la solution envisagée et les objectifs à atteindre.

Après présentation de la solution envisagée, à savoir la restauration du lit majeur du Signan, avec pour objectifs affichés : gestion des crues et des assècs, amélioration de la qualité et quantité d'eau , restauration de la continuité écologique et sédimentaire, amélioration de la biodiversité et développement des usages.

Cette solution est envisagée pour aménager le site du bois d'amour de façon attractive, tout en répondant aux enjeux de développement durable : aménagements multigénérationnels, polyvalents et répondant aux attentes des usagers, espaces à thématiques variées, cheminements piétons accessible à tous, diversifié...

Entendu la présentation d'un technicien de BLAVET TERRES ET EAUX, sur l'historique et la situation actuelle de l'étang nommé « Etang du Bois d'Amour » ;

Considérant que d'autres travaux sont prévus dans le bassin versant du Signan, sur la commune de Locminé, qui s'est rapprochée de Blavet terres & eaux pour lui transférer la maîtrise d'ouvrage, afin de réaliser des études et travaux portant sur la préservation et la restauration du bassin versant du Signan ;

Considérant qu'un comité de pilotage va être constitué, et que des élus de la commune de Plumelin pourront y assister ;

Considérant qu'aucune participation financière n'est demandée à la commune de Plumelin ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve le projet présenté de restauration hydraulique du Signan,
- Valide le principe d'une participation d'au moins un élu au comité de pilotage mis en place ;
- Valide le principe d'aucune participation financière de la part de la commune de PLUMELIN ;
- Autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Il a été précisé que Monsieur André BOURGES et Monsieur Roland LORIC seront membres du comité de pilotage.

Monsieur Yves MERLE, technicien de BLAVET TERRES ET EAUX précise que les travaux doivent se faire en période propice. Le cours d'eau va reprendre son profil : ce sera un ruisseau qui court et chante et les piétons pourront approcher au bord de l'eau. Il est envisagé la création d'aménagements plus actuels. Le planning prévisionnel prévoit, en 2023, d'abaisser le niveau de l'eau : la digue va être rouverte . Le cours d'eau va se refaire durant 1 an et les aménagements restent en place. En 2024, il est prévu le réaménagement des espaces.

## **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 - budget général et les cinq budgets « lotissement »**

- ✓ Budget général (annexe 1)
- ✓ Résidence de Gohélen (annexe 3)
- ✓ Résidence des Ajoncs (annexe 4)
- ✓ Résidence des Bleuets (annexe 5)
- ✓ Résidence de l'Etang (annexe 6)
- ✓ Résidence Château 2 (annexe 7)

Les tableaux détaillés du budget principal et des 6 budgets annexes sont à disposition des élus sur table et ont été transmis préalablement à la séance avec la note de séance.

A 20h28, arrivée de Monsieur Nicolas LE BOULAIRE  
 Nombre de conseillers en exercice et convoqués : 23  
 Nombre de conseillers présents : 19  
 Nombre de pouvoirs : 1  
 Nombre de conseillers votants : 20  
 Excusés : 3  
 Absents : 1

Après une présentation détaillée des comptes administratifs du budget général de la commune et des cinq budgets annexes « lotissement », les résultats des six budgets se présentent de la manière suivante :

BUDGETS	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER DEPENSES	RESTES A REALISER RECETTES	RESULTAT INVESTISSEMENT APRES RESTES A REALISER	RESULTAT CUMULE
COMMUNE	2 794 342,83 €	156 868,55 €	966 151,29 €	558 544,00 €	- 250 738,74 €	2 543 604,09 €
RESIDENCE DE GOHELEN	170 266,81 €	- €	- €	- €	- €	170 266,81 €
RESIDENCE DES AJONCS	- 88 443,48 €	- €	- €	- €	- €	88 443,48 €
RESIDENCE DES BLEUETS	- 33 169,59 €	- €	- €	- €	- €	33 169,59 €
RESIDENCE DE L'ETANG	- 18 622,13 €	- €	- €	- €	- €	18 622,13 €
RESIDENCE DU CHÂTEAU 2	- 90 495,55 €	- €	- €	- €	- €	90 495,55 €

Hors la présence de Monsieur Le Maire, Monsieur BERNARD Didier, adjoint aux finances, propose au conseil municipal d'approuver les comptes administratifs 2022 des différents budgets.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, hors la présence de Monsieur Le Maire, et par 19 voix pour :

- ✓ Approuve les comptes administratifs 2022 du budget principal de la commune ;
- ✓ Approuve les comptes administratifs 2022 du budget annexe du lotissement « Résidence de Gohélen » ;
- ✓ Approuve les comptes administratifs 2021 du budget annexe du lotissement « Résidence des Ajoncs » ;
- ✓ Approuve les comptes administratifs 2021 du budget annexe du lotissement « Résidence de l'Etang » ;
- ✓ Approuve les comptes administratifs 2021 du budget annexe du lotissement « Résidence des Bleuets » ;
- ✓ Approuve les comptes administratifs 2021 du budget annexe du lotissement « Résidence Château 2 » ;
- ✓ Approuve les résultats présentés pour chaque budget ;
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - budget assainissement**

Après une présentation détaillée des comptes administratifs du budget assainissement, le résultat du budget assainissement se présente ainsi :

BUDGET	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER DEPENSES	RESTES A REALISER RECETTES	RESULTAT INVESTISSEMENT APRES RESTES A REALISER	RESULTAT CUMULE
ASSAINISSEMENT	482 135,97 €	60 891,53 €	- €	- €	60 891,53 €	543 027,50 €

Hors la présence de Monsieur Le Maire, Monsieur BERNARD Didier, adjoint aux finances, propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2022 :

Le conseil municipal, après avoir délibéré, hors la présence de Monsieur Le Maire, et par 19 voix pour :

- ✓ Approuve le compte administratif 2022 du budget assainissement ;
- ✓ Approuve le transfert du résultat au budget SPANC – AC de la communauté de communes, Centre Morbihan Communauté, conformément au transfert de la compétence assainissement collectif.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

## **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que Monsieur Le Receveur, agissant en tant que Receveur, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- ✓ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celle relative à la journée complémentaire ;
- ✓ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- ✓ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par Monsieur Le Receveur, agissant en tant que Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **INTERVENTION DU CABINET CAP HORNIER- MADAME SARAH MOUREAUD**

### *Analyse financière rétrospective et prospective*

Madame MOUREAUD se présente à l'assemblée délibérante et propose une présentation de l'analyse rétrospective et prospective des finances de la commune.

A l'issue de la présentation du rapport d'orientation budgétaire (en pièce jointe), Madame MOUREAUD conclue que la situation de la commune est saine, l'endettement faible, avec un fonds de roulement significatif.

La loi de finances de 2023 est marquée par l'inflation : les charges à caractères générales seront nécessairement impactées. Avec 6 326 000 euros d'investissement programmés entre 2020-2026, la commune maintient la dynamique engagée depuis quelques années. Le programme du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) est réalisable sans mobiliser l'emprunt ; et le ratio d'endettement continuera à baisser. La situation est plutôt contrainte avec le contexte économique.

## **PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT**

Le PPI regroupe les opérations d'investissement engagées, celles prévues pour l'année en cours et pour les années à venir. La programmation des investissements sert de feuille de route pour les projets du mandat. Le document est actualisé chaque année.

Considérant que la commission finances réunie le 31 janvier 2023 a étudié le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la commune de PLUMELIN ;  
Considérant le tableau du PPI présenté en séance ;  
Considérant que la présentation du PPI est soumise au débat en séance ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, prend acte du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) présenté en séance.

### **ACQUISITION LICENCE DEBIT DE BOISSON**

Considérant qu'en l'absence de repreneur ou d'initiative privée, pour le commerce connu sous l'enseigne « le petit bistrot », pour porter un projet de type débit de boisson sur la commune, une commune, en tant que collectivité, est autorisée à se porter acquéreur d'une licence IV. L'acquisition d'une licence valide peut être réalisée par acte notarié moyennant le paiement d'un prix.

Considérant la proposition de Madame PHILIPPE Eliane qui souhaite céder sa licence de débit de boisson, à ce jour libre de disposition entre ses mains, et qui s'est toujours conformée aux dispositions réglementaires en vigueur ;

Considérant la proposition de prix fixée à 5000 euros ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, par 20 voix pour,

- Approuve le projet d'acquisition de la licence IV détenue par Madame PHILIPPE,
- Valide le prix d'acquisition de la licence de débit de boissons pour un montant de 5000 euros ;
- Autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les dispositions budgétaires pour réaliser l'acquisition de la licence de débit de boissons ;
- Autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les dispositions administratives nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

### **CURAGE ET NETTOYAGE DE LA VOIRIE COMMUNALE EN CAS DE COULEE DE BOUES**

Par le passé, il est déjà arrivé que de violents orages sur la commune entraînent plusieurs coulées de boues, sur l'espace public notamment.

Considérant que la voirie communale est entretenue à l'état de viabilité par la commune ;

Considérant que lors des phénomènes orageux et/ou pluies intenses, des coulées de boues provenant de parcelles agricoles peuvent avoir lieu de manière récurrente sur la voirie communale provoquant ainsi des dégradations exceptionnelles nécessitant un nettoyage de la voie et un curage des fossés ;

Considérant que des programmes d'accompagnement existent pour atténuer les dommages liés aux coulées de boue (aménagement bocagers, modification des pratiques agricoles, etc...) ;

Entendu l'utilité de retenir le principe de mise en place d'un processus de financement de ce nettoyage et curage par les auteurs de ces dégradations, à savoir les entreprises agricoles exploitant les parcelles attenantes à la voirie.

Entendu que ce processus sera à mettre en place dans les cas où aucune discussion n'aboutirait à un consensus entre l'exploitant agricole et la commune permettant de limiter des dégradations futures.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, par 20 voix pour,

- Approuve la présentation ci-dessus ;
- Valide la mise en place d'un processus de financement de nettoyage et curage par les auteurs des dégradations, à savoir les entreprises agricoles exploitant les parcelles attenantes à la voirie. Ce processus sera déployé dans les cas où aucune discussion ni accord consensuel n'a pu aboutir entre l'exploitant agricole et la commune, permettant de limiter des dégradations futures ;

- Autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Monsieur André BOURGES précise que BLAVET TERRES&EAUX propose des aménagements bocagers aux agriculteurs et accompagne les projets.

Monsieur BOURGES rappelle que chacun doit prendre ses responsabilités. Les agriculteurs sont incités à planter les haies bocagères. Les changements climatiques et de pratiques agricoles doivent être pris en considération.

Monsieur Le Maire précise qu'il y a de la pédagogie à apporter dans les pratiques, les habitudes ... il faut inciter à avancer sur le sujet et à engager une réflexion sur les pratiques de chacun.

## **INFORMATIONS ET DECISIONS MUNICIPALES**

Monsieur le Maire fait part de l'avancée des dossiers en cours et rapporte également quelques informations.

Inauguration de la MAM : Monsieur Le Maire souligne que la porte ouverte et l'inauguration se sont bien déroulées et précise qu'il a eu de bons retours. Il est toujours intéressant de pouvoir découvrir les lieux aménagés. Monsieur Le Maire remercie les nombreux élus présents pour leur participation.

Visite de Madame LE PEIH Nicole – Madame La Députée est venue en visite sur la commune le jeudi 23 février. Cette visite a été l'occasion d'échanger et de présenter les projets de la commune. A cette occasion, une visite a également été organisée sur le site de l'entreprise ID Automation.

### Conventions avec l'association PERRINE SANSON

Monsieur Le Maire informe avoir signée deux conventions de partenariat avec l'association PERRINE SANSON : ces conventions ont vocation à faciliter les échanges entre les structures.

L'animateur communal assure les transports lundi et vendredi (période scolaire) pour l'accueil de jour en contrepartie du prêt ponctuel de minibus. La conseillère numérique assure ses missions de conseillère numérique sur site le mercredi et le vendredi : cela profite aux résidents de l'EHPAD, aux sœurs et aux personnes de l'accueil de jour, qui n'ont pas besoin de se déplacer en mairie pour bénéficier de ces services.

Ressources humaines : Monsieur Le Maire informe que deux nouveaux agents ont intégré le service périscolaire : ils interviennent pour l'entretien des bâtiments, en restauration et pour les états des lieux des salles.

Résidence les Coteaux : la réunion de lancement avec le cabinet NICOLAS est programmée le mercredi 22 mars à 9h00 en mairie.

Saint-Jean du Poteau : Monsieur Le Maire informe que la Région a attribué une subvention de 3441.49€ pour les travaux de réfection de toiture.

Ma vie Au Village : suite à un article paru dans la presse et transmis aux élus, Monsieur Le Maire précise que des flyers concernant ce projet privé seront prochainement disponibles en mairie. La résidence restera majoritairement « sénior », même si deux maisons seront réservées à des familles. Une réunion d'information publique est programmée salle Léon Le Tutour, vendredi 7 avril 2023.

Boulangerie : suite à la décision du conseil municipal, une lettre de proposition a été remise en mains propres à Monsieur ADAM le jeudi 9 février 2023. Suite à cela, un RDV a été convenu le jeudi 16 février en mairie : Monsieur ADAM a été reçu par Monsieur Pierre GUEGAN et Monsieur André BOURGES . Un courrier de Monsieur ADAM d'acceptation de l'offre a été reçu le 17 février 2023. Depuis, il a été pris contact avec un notaire pour préparer le dossier.

La boulangerie est fermée depuis le 25 février 2023 : une affichette a été posée sur la porte. Monsieur Le Maire précise qu'il n'a pas été prévenu de la fermeture : il a découvert la fermeture comme tous les administrés.

Il est convenu que Monsieur ADAM quitte le bâtiment le 16 mars.

Des personnes intéressées ont déjà pris contact en mairie. Monsieur Le Maire souligne que les membres du bureau ont émis un avis favorable à la proposition de solliciter éventuellement un cabinet pour chercher un repreneur, selon l'avancée du dossier. Le conseil municipal est du même avis.

Distributeur de pizza : Monsieur Le Maire informe qu'il a reçu un porteur de projet qui souhaite installer un distributeur de pizza sur la commune. La société, qui a déjà installée 4 distributeurs de ce type, va transmettre une proposition de bail qui sera soumise à l'approbation du conseil municipal lors d'une prochaine séance. Il s'agit d'un distributeur de pizzas fraîches qui devrait être positionné près de la boîte aux lettres, en centre bourg. Le restaurant a été interrogé : cela ne lui pose pas de problèmes.

## **COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET GROUPES DE TRAVAIL**

### ▪ FINANCES ET COMMUNICATION

Monsieur BERNARD Didier précise que le bulletin PLUMELINFOS d'avril est en cours de rédaction.

La commission finance se réunira le 27 mars à 19h.

### ▪ AFFAIRES SOCIALES/CCAS

Monsieur BOURGES André précise que la commission affaires sociales se réunira le 8 avril de 8h30 à 9h30 (avant la réunion du CCAS).

Le CCAS est convoqué le samedi 8 avril à 9h30 pour le vote du budget.

### ▪ AFFAIRES SCOLAIRES, ENFANCE ET JEUNESSE

Madame LE GAL Martine effectue un point sur les activités jeunesse :

- ✓ Animations : en moyenne ce sont 10 enfants/jour qui fréquentent les activités
- ✓ Argent de poche : 15 jeunes ont participé aux vacances de février (865€ distribués) . Les activités étaient diverses : nettoyage des mains courantes au terrain de foot, décoration de paques, réparation des décorations de Noël ....

La commission restauration s'est réunie et a évoqué plusieurs sujets : PND et loi Egalim. Les différents projets avancent bien. Près de 200 enfants dont 80 maternelles fréquentent régulièrement le restaurant scolaire, avec une satisfaction globale des parents. Un travail important est mis en place pour éviter le gaspillage. Plusieurs animations sont prévues au cours de l'année.

La commission jeunesse se réunira mardi 23 mars à 19h.

Le CMJ a entrepris plusieurs projets : matinée écolo le 18 mars, chasse à l'œuf le 9 avril .... Les jeunes élus préparent activement la cérémonie du 8 mai.

Les adultes sont invités à se joindre aux jeunes pour la matinée écolo.

### ▪ TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT

Monsieur LORIC Roland informe que l'abribus a été installé à Kerfourchec.

Après études des différentes propositions et de la faisabilité techniques de ces dernières, les store bannes pour équiper les locaux commerciaux de Coet Village, les devis finalisés vont être signés et l'installation est prévue pour mi-mai.

Rue de la mairie (ex-bâtiment de l'esthéticienne) : des travaux vont être entrepris en vue de l'installation de podologues: les travaux seront réalisés en partie par le service bâtiment des services mutualisés.

Monsieur LORIC informe que des claustras ont été installés autour de certains contenaires, lorsque cela s'avère nécessaire.

Les travaux pour sécuriser le pont de Kernous débuteront mi-avril.

La commission travaux se réunira le lundi 20 mars.

Monsieur Nicolas LE BOULAIRE précise que les visites par le jury pour le concours des maison fleuries se dérouleront le 10 juin.

#### ▪ ASSOCIATIONS, SPORTS ET CULTURE

Madame CONAN Patricia informe que la date du 23 septembre a été arrêtée pour l'inauguration du pump track. La commission travaille sur l'organisation de ce temps fort.

Le concours de peinture « couleurs de Bretagne » se tiendra le 11 juin. Est également prévu ce jour-là un marché des artisans

La commission a décidé qu'il n'y aurait pas de forum des associations cette année : les associations sont invitées à utiliser les différents supports à leur disposition pour assurer leur communication.

Locaux communaux : l'installation des badges est presque terminée et l'utilisation devrait être généralisée rapidement.

Terres et jeux 2024 : la commune de Plumelin est inscrite. Dans le cadre des différentes animations prévues, il a été sollicité une journée découverte de l'escrime en juillet sur la commune.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Ateliers thématiques du PCAET – à MOUSTOIR AC : Tous les élus sont conviés et peuvent s'inscrire

- Lundi 3 avril : 17H30 à 20H00 (*pas de réunion de bureau*)

*Autour du sujet : Agriculture, alimentation, gestion et valorisation de la biodiversité, qualité des eaux et économies d'eau, végétalisation et aménagement durable des centres-bourgs et des nouveaux quartiers, sensibilisation des habitants*

- Mardi 4 avril : 10H00 à 12H30

*Autour du sujet : Produire notre énergie localement : énergies renouvelables, mix énergétique, exemplarités des collectivités, sensibilisation des habitants*

- Mardi 4 avril : 17H à 19H30 (prévoir de partir à 19h15 : CM à 19h30)

*Autour du sujet : Rénovation des bâtiments : accompagnement à la rénovation énergétique des logements privés et tertiaires, précarité énergétique, sensibilisation aux gestes vertueux de réduction de la consommation*

### **DATES A RETENIR**

#### Réunions

- Mardi 21/03 – 19h - réunion commission jeunesse
- Mardi 28/03 – 19h- réunion du groupe de travail « semaine sans écran »
- Mardi 04/04 - 19h30 – CM – *Vote du BP*



Manifestations et animations à PLUMELIN

- Samedi 18 mars – les héros écolos – organisé par le CMJ
- Dimanche 9 avril – chasse à l'œuf
- Lundi 8 mai – cérémonie et inauguration stèle Jean Raby
- Du 23 mai au 1er juin « Défi des 10 jours sans écrans »
- Vendredi 2 juin – cérémonie accueil nouveaux arrivants et bébés 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h12.

**Pierre GUEGAN**  
**Maire**

**Christelle LIDURIN**  
**Secrétaire de séance**